

## Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 24 mai 2018

### Compte-rendu

#### Commission Plénière

##### 1. Informations générales

- Approbation de l'offre de formation par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mercredi 16 mai

Cécile Goï a la grande satisfaction d'indiquer aux membres de la CFVU que le vote du CNESER a été favorable à l'unanimité et que le détail de notre future offre de formation a reçu très bon accueil. Elle a présenté l'offre aux membres du CNESER puis a répondu à une large série de questions, le dialogue a été très constructif.

Elle renouvelle ses remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont participé à cette étape essentielle de la vie de notre établissement.

- Dossiers complémentaires à mettre en œuvre avant la fin de l'année :

Cécile Goï rappelle que des mesures transitoires vont devoir être votées au plus tard en septembre. Il appartiendra à chacune des filières d'établir les tableaux de correspondance entre l'ancienne et la future offre de formation pour les redoublants. Il sera parfois impossible de prévoir des correspondances systématiques, mais les textes sont très clairs sur la question, les mesures transitoires sont toujours prises au bénéfice de l'étudiant. Pour toutes les maquettes de licences, il va être préconisé que l'Unité d'Enseignement d'Ouverture de 1<sup>ère</sup> année de licence validée par un redoublant, soit validée par équivalence systématique du CERCIP de la L2, de même entre L2 et L3.

De plus, pour la séance du 21 juin la commission va devoir réfléchir à l'harmonisation des modalités de contrôle des connaissances et règles d'accès à la seconde session. Il est proposé d'étendre à l'ensemble des filières de licence, la règle du 8/20 pour accéder à la seconde session (tout en maintenant les différentes dérogations pour les régimes spéciaux d'études, les étudiants ayant eu des soucis de santé, ceux ayant déjà validé un semestre...).

- Information sécurité sociale

A la rentrée 2018, la sécurité sociale étudiante est supprimée pour tous les nouveaux inscrits. Ils resteront affiliés au régime de leurs parents. Les étudiants déjà entrés dans le supérieur, resteront affiliés pour un an à leur centre payeur (LMDE ou SMECO) jusqu'au 31 août 2019, date à laquelle la sécurité sociale étudiante sera supprimée pour tous les étudiants. Les étudiants de 20 ans dans l'année universitaire, non boursiers, non-salariés et non affiliés à des régimes spéciaux (militaires, SNCF), n'auront plus à acquitter la sécurité sociale (217€). Les étudiants étrangers seront également affiliés gratuitement mais devront penser à effectuer les démarches nécessaires sur une application internet. Il faudra que l'établissement reste vigilant à l'information à relayer auprès de ce public afin qu'il bénéficie bien d'une couverture santé.

- Parcoursup :

Les premiers messages ont été adressés mardi 22 mai aux candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur. A ce stade, l'application a fonctionné même si certaines fonctionnalités ne sont pas encore opérationnelles.

Mercredi 23 mai, Cécile Goï a assisté à la première Commission d'attribution des vœux étudiants présidée par la Rectrice. Cette commission se réunira à plusieurs reprises jusqu'à la fin du dispositif.

Les membres de la CFVU échangent sur les premiers résultats et certains soulignent quelques dysfonctionnements qui vont être rapidement corrigés.

Il est rappelé que les candidats en réorientation interne qui ont omis de s'inscrire dans parcoursup seront acceptés par l'université de Tours pour cette année. Les étudiants d'AES (filiale supprimée dans l'offre de formation) ne seront pas traités comme des réorientés mais comme des redoublants.

- Présentation du dossier déposé dans le cadre du Nouveau cursus à l'université (NCU), Parcours de réussite modulaire (PaRM) par Sandrine Ferré, chargée de mission auprès de la vice-présidente CFVU :

Les projets soutenus dans le cadre du NCU devront permettre d'expérimenter de nouveaux modèles de formation, proposer des programmes de grande ampleur qui tirent le meilleur parti des possibilités offertes par le système LMD en matière de modularisation des enseignements et de gestion des rythmes et des modalités de certification et enfin, être fortement structurants pour l'établissement ou le site.

Le détail du projet figure en fichier joint.

## 2. Vie Universitaire :

- Désignation des représentants étudiants dans les différentes commissions

Le collège des usagers a été renouvelé en mars, et il convient donc de désigner les élus étudiants dans les différentes commissions liées à la CFVU.

Sont attendus :

- Conseil de la documentation (1)
- Conseil culturel (1)
- Commission permanente de la CFVU (3)
- Conseil des Sports (16)
- Conseil de la médecine préventive et de promotion de la santé (1)
- Commission des relations internationales (1)
- Commission FSDIE sous-commission aide aux projets (1 titulaire et 1 suppléant) et sous-commission exonération des droits d'inscription (2).

Les étudiants représentés à la CFVU s'étant entendu au préalable sur la répartition des candidatures, les membres de la commission sont consultés sur le choix d'un vote à bulletin secret ou à main levée, cette dernière option est acceptée.

Concernant le conseil des Sports, il est signalé que les étudiants représentés ne sont pas nécessairement des élus à la CFVU. Au regard du très grand nombre de sièges à pourvoir, les étudiants demandent que la désignation soit repoussée à la séance suivante, soit le 21 juin 2018.

Pour la représentation dans les autres conseils et commissions sont candidats :

- Conseil de la documentation : Adèle Goumon.
- Conseil culturel : Gabin Langer.
- Commission permanente de la CFVU : Gabin Langer, Güler Ergün, Sarah Zerrouk-Brun.
- Conseil de la médecine préventive et de promotion de la santé : Clémence Maquart

- Commission des relations internationales : Najib Sekkat
- Commission FSDIE : sous-commission aide aux projets : Lucie Hachez titulaire, Thomas Gateau suppléant.
- Sous-commission exonération des droits d'inscription : Quentin Jopek et Clément Cheval suppléant.

La liste est soumise à l'approbation de la CFVU et elle est adoptée à l'unanimité des élus.

- Compte-rendu de la sous-commission Aide aux projets du Fonds de Solidarité des Initiatives Etudiantes

La commission s'est réunie le 12 mars 2018. L'enveloppe allouée était de 128 788€, mais certains dossiers avaient été traités en anticipation lors de la commission de novembre, le montant disponible est donc en réel de 103 151€. Il est rappelé que pour les projets sollicitant une aide de l'université supérieure à 800€, le porteur de projet fait l'objet d'une audition préalable. 24 associations présentent 34 projets, pour un total de 93 458.61€, 14 associations font l'objet d'une audition.

Comme indiqué dans le compte-rendu, 25 projets sont recevables pour un montant de 55 829€, 4 incomplets et 5 irrecevables pour non-respect des critères d'attribution.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité dont une abstention.

### 3. Présentation formation maîtres de conférences stagiaires (MCF)

Le décret 2017-854 du 9 mai 2017 modifie le décret statutaire de 1984 concernant les enseignants-chercheurs afin de mettre en place deux types de formation au profit des maîtres de conférences : une formation initiale obligatoire à suivre durant l'année de stage (art 13) et une formation complémentaire au cours des cinq années suivant la titularisation.

Notre université avait déjà innové dans le domaine puisqu'elle proposait déjà un parcours de formation associé à une décharge horaire pour les maîtres de conférences (MCF) nouvellement nommés. Le secteur prévu par le décret est aujourd'hui plus restreint puisque le champ d'application se réduit aux MCF stagiaires.

Le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants et notamment Julien Meunier Conseiller pédagogique ont été chargés d'élaborer un parcours de formation des nouveaux MCF. Ce parcours a été conçu autour de trois étapes et différents modules ou options. La première étape est celle d'un positionnement notamment sous la forme d'entretiens individuels puis l'étape 2 comprend des deux modules de base couplés à une analyse de pratique. Enfin, la troisième étape comprend des choix optionnels.

Cette formation obligatoire les MCF stagiaires s'intègre avec une décharge horaire de 32 heures.

Le parcours formation est présenté pour information de la CFVU et sera soumis à l'avis du comité technique paritaire et l'accord du conseil d'administration pour une mise en action à la rentrée 2018.

### 4. Présentation du projet numérique « Cours magistral inversé d'Économie Générale » IUT de Tours, par Nathalie Levy

A la fin 2016, l'université a renouvelé l'expérience d'un appel à projet pédagogie numérique et formation à distance. Parmi les 4 projets retenus, figure un cours magistral inversé d'Économie générale, dispensé en DUT techniques de commercialisation 1<sup>ère</sup> année et en licence professionnelle Marketing et nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce projet a été mené par Nathalie Levy MCF en Sciences Économiques. Il s'agissait notamment de mettre en place une pédagogie inversée afin notamment de mieux

pallier les difficultés rencontrées par les étudiants. Le cours a pu être dispensé cette année aux étudiants des deux filières concernées.

#### 5. Pédagogie :

- Doubles diplômes Bilan et renouvellement

Marc Desmet, vice-président en charge des relations internationales, présente les conventions et demandes de renouvellement des doubles diplômes. Le détail de la présentation figure en pièce jointe.

- ✓ Convention de coopération Licence European Computer Science, université de Turku
- ✓ Licence de Droit, parcours droit français-droit allemand, université de Bochum
- ✓ Master Lettres, Langue et littérature française, université du Monténégro
- ✓ Master Langues et société, parcours études culturelles, université de Murcia
- ✓ Master langues et société, parcours études culturelles, université de Bogota
- ✓ Master bi-national Etudes Italiennes et Histoire de l'Art, université de Perugia

Concernant ce diplôme le conseil d'UFR réuni le 24 mai au matin a émis un certain nombre de réserves. Il est demandé que le niveau de langue requis pour les étudiants venants de Perugia soit un B2 (cours et stage), que le nombre de crédits ECTS soit plus précis (pas entre 40 et 60), que l'annexe pédagogique soit produite, qu'on précise la notion de « parcours d'études individuel en master 2, et enfin que l'université de Perugia communique le nom de son porteur de master.

- ✓ Master Marketing des services et expérience client, université Saint Joseph, Liban
- ✓ Master de droit, parcours Droit français-droit allemand, université de Bochum

Cécile Goï soumet les doubles-diplômes et conventions au vote de la commission. Elle propose que la CFVU émette les mêmes réserves que le conseil d'UFR de Lettres et Langues. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

- Maquettes Licence et Master seconde partie de campagne

Le détail des maquettes soumises à approbation de la CFVU ainsi que le résultat des votes, figurent dans le tableau joint en annexe.

- Unité d'Enseignement Compétences, Engagement, Réflexion citoyenne, Pratique (CERCIP), présentation de l'appel à proposition par Sandrine Ferré, Chargée de mission et animatrice du groupe de travail.

Des enseignements de réflexion citoyenne et sur la société sont sollicités dans le cadre du CERCIP. Ces cours s'ajouteront aux cours de pratiques sportives et cultures, aux activités proposées par la Maison de l'Orientation, la Direction des Relations Internationales, les possibilités de suivre un stage, et également les activités valorisant l'engagement des étudiants.

Les enseignements de réflexion citoyenne et sur la société Les enseignements seront répliqués sur les deux semestres. Ceci implique donc un engagement au moment de la proposition de l'enseignant d'assurer le cours sur les deux semestres de l'année universitaire. Les heures seront déterminées au niveau de l'Université sur des créneaux spécifiques avec un examen à une date précise. Le volume horaire du cours est de 20hCM. Les cours débiteront le 20 septembre 2018. L'idée générale pour le format du cours est d'impliquer les étudiants dans l'enseignement **sous diverses formes** pour permettre la réflexion citoyenne, et **susciter l'échange** avec les étudiants : le niveau d'implication des étudiants doit être équivalent à la facette **Engagement** du CERCIP.

La proposition d'intervention doit être soumise via un formulaire et doit préciser le titre et un descriptif du cours proposé et de son déroulé, assorti de l'approche envisagée (syllabus). Les propositions incitant au débat et à la réflexion active des étudiants seront appréciées.

Les propositions sont à envoyer au plus tard le 11 juin 2018 à [cfvu@univ-tours.fr](mailto:cfvu@univ-tours.fr).

La proposition est soumise au vote de la CFVU, il est favorable à l'unanimité.

Cécile Goï soumet à la réflexion des membres de la CFVU la question du créneau horaire à consacrer à ce cours, comme aux activités liées à l'engagement étudiant. La principale difficulté réside dans la réalisation des emplois du temps et de libérer un créneau commun à l'ensemble des licence 2 et 3. Après débat, il est proposé de banaliser pour les activités liées au CERCIP le jeudi après-midi de 15h30 à 17h30.

La CFVU accepte à l'unanimité.

#### *UFR Droit Economie et Sciences Sociales :*

- Certificat Universitaire (CU) d'insertion en licence

Le CU d'aptitude à l'insertion en L1 est un parcours de formation pour étudiants étrangers titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires hors UE (équivalent au baccalauréat) et désirant intégrer une première année de licence dans l'UFR Droit Economie et Sciences Sociales. Ces étudiants sont par ailleurs généralement inscrits au Centre Universitaire d'Etude du Français pour les Etudiants Etrangers (CUEFEE) dans le cadre d'une formation au français. Cette formation vise à mieux préparer l'insertion à l'université d'étudiants venant souvent de pays aux pratiques scolaires très différentes de celles existant en France. La formation se déroule en deux temps. Pendant qu'ils reçoivent une formation de français au CUEFFE au second semestre, les étudiants inscrits suivent une demi-journée à deux demi-journées de cours d'introduction à l'économie, au droit, à la gestion et à la vie politique (48 H). Après avoir acquis un niveau de français suffisant, c'est-à-dire à compter de la fin second semestre, les étudiants reçoivent une formation intensive en droit, en économie et en gestion (90 h). L'inscription à ce certificat est ouverte à tous les étudiants régulièrement inscrits au CUEFFE dans le programme « DUEF B2 et DUEF C1 mention insertion universitaire ». Les étudiants non-inscrits au CUEFFE peuvent également intégrer la formation sur dossier.

La modification de la maquette a pour objectif d'intégrer les évolutions de l'offre de formation de la faculté de droit, économie et sciences sociales à compter de la rentrée de septembre 2018. Ainsi, la maquette comprendra désormais des enseignements de gestion afin de prendre en compte la création de la licence de sciences de gestion. Par ailleurs, et à l'image de la nouvelle offre de formation, le certificat universitaire reposera désormais sur un fonctionnement par modules. L'étudiant choisira, pour les enseignements intensifs des mois de mai et juin, deux modules parmi les trois proposés : droit, économie et gestion. L'étudiant choisissant de s'orienter vers le droit optera pour le module 1 associé au module 2 (a ou b) ou 3. L'étudiant décidant de s'orienter vers l'économie choisira le module 2a associé au module 1 ou le module 2b couplé au module 3. Les futurs étudiants en gestion choisiront le module 3 associé au module 1 ou au module 2b.

L'augmentation du nombre d'heures d'enseignement (178 h au lieu de 136 h actuellement) ne s'accompagne pas d'une augmentation des frais d'inscription : la hausse des dépenses de rémunérations est compensée par une diminution des autres frais directs. Pour les étudiants, le volume horaire est stable (138 h au lieu de 136 actuellement).

#### *UFR Lettres et Langues*

- Modifications maquette Diplôme Universitaire (DU) Français Langues Etrangères

Il s'agit ici d'harmoniser les maquettes du D.U avec le module 3 proposé dans le cadre de la licence, intitulé Français Langue Etrangère. Les deux maquettes sont partiellement mutualisée et les cours des deux formations comportent des volumes horaires différents, 22 HTD en DU et 20 HTD dans le module 3. Il est ici proposé d'aligner le DU sur le module 3 très récemment adopté par les instances.

#### *UFR Médecine*

- Modification des maquettes de Diplôme Universitaire-DIU

Intitulé du diplôme	Création	Modifications
DU Autisme et troubles apparentés RP : Pr Frédérique Bonnet-Brillaut		- Public : les directeurs des établissements médico-sociaux et le personnel administratif ne pourront plus s'inscrire au DU.
DU Psychiatrie générale RP : Vincent Camus		- Modification du contenu : l'enseignement théorique a été modifié et réparti sur les deux premières années. Les options et le stage se dérouleront lors de la troisième année. Pas de changement de tarif.

- Modification des modalités de contrôle des connaissances d'orthoptie

Anciennes MCC	Nouvelles MCC
2ème session	Session de rattrapage
Session de rattrapage identique à 1ère session	A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1ère session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)
Consultation des copies : pas de précision pour la démarche de la demande ni pour les délais	Conformément au texte de la faculté : Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée au Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats. Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies. Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au secrétariat pédagogique.
UE 12 Déontologie et éthique : épreuve écrite et orale	Contrôle continu
UE13 Hygiène et gestion des risques : épreuve écrite et orale	Contrôle continu
UE21 Statistiques, épidémiologie, santé publique : épreuve écrite et orale	Contrôle continu
C2i : UE33 (UE mutualisée semestre 5)	UE28 (UE non mutualisée semestre 4)
	Rajout : A titre transitoire les étudiants inscrits en 2ème année en 2017-2018 devront valider le C2i lors de leur 3ème année.

